

délégués - en exercice ...	97
- présents	51
Pouvoirs	13
Total votants	64

Affaire n°112/04-2023

TAXE TEOM 2023 - VOTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois le lundi 3 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Aline COUDERC, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, Jean-Claude OLIVIERI, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Olivier MATHEROT, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Bernard NENY, Eric PIASECKI, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de Mme Dutriaux à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Berthon à M. Fernandes (CCBRC)
- de M. Chatelot à M. Devaux (CCBRC)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)
- de Mme Morelli à M. Tadjine (CCPB)
- de M. Vasseur à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Mouillot à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :
Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Jean-Paul Mosny, Guillaume Klotz, Nicole Vibert
Excusés : Patricia Casier, Eric Cantarel.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Christophe Couloumy
Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Thierry Tasd'homme, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle
Excusé : Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Marc Tétart, Sylvain Caldonazzo, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, François Moratille, Philippe Louise-Dit-Mauger
Excusés : David Vicente, Stéphane Robert, Frédéric Poupinot, Etienne Leroy, Nathalie Robaey.

112. Taux TEOM 2023 :

Entendu l'exposé,

Considérant que lors du débat d'orientation budgétaire du 6 mars 2023, l'organe délibérant a validé l'option de conserver pour l'année 2023 les taux de TEOM identiques à ceux de 2022,

Considérant le produit attendu par le SIETOM pour l'année 2023,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

VOTE les taux de TEOM 2023 suivants :

- o Périmètre 1 : 10,40 %**
- o Périmètre 2 : 10,10 %**
- o Périmètre 3 : 9,25 %**

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 3 avril 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.